



Lettre de la Présidente

Chers Arcaliennes et Arcaliens, j'espère que ce courrier vous trouvera toutes et tous dans la meilleure forme possible, en tous cas c'est ce que je vous souhaite.

Notre ARCAL se trouve aujourd'hui plus que jamais à la croisée des chemins.

Depuis plusieurs exercices déjà notre association se voit confrontée à une réduction du nombre de nos membres, et à une baisse des subventions qui réduisent sensiblement nos moyens financiers.

La crise sanitaire et le confinement ont bloqué toutes nos activités et pèsent lourdement sur les projets des mois à venir.

Le bureau de l'ARCAL avait déjà anticipé ces évolutions et envisagés différents scénarios pour maintenir l'ARCAL, son état d'esprit amical et associatif et un maximum d'activités. Vos délégués ont été invités à donner leurs avis et leurs idées sur les moyens d'y parvenir.

La situation et les solutions pour y porter remède ont été examinées avec attention lors du Comité Directeur du 3 septembre.

Vous trouverez en annexe l'essentiel des informations qui ont permis au Comité directeur de se prononcer.

L'analyse de l'enquête réalisée auprès des délégués a clairement fait apparaître qu'avec la disparition des subventions le maintien d'une structure centrale (le Secrétariat Général) est estimé trop coûteuse alors que son rôle et ses fonctions sont parfois sous-estimées ou incomprises dans les délégations locales. Une telle structure et son coût (plus de 4.000€ par mois (loyer, charges, frais salariaux et autres) apparaissent comme de plus en plus difficiles à justifier.



Comme par ailleurs, la cotisation actuelle est globalement estimée trop élevée par une majorité de nos membres, le Bureau et le Comité directeur ont recherché une solution permettant à la fois de

- Réduire les coûts (loyers/salaires et autres frais collectifs)
- Rapprocher les instances de décision des membres en donnant plus d'autonomie aux structures locales.
- Réduire les cotisations

Tout en sauvegardant

- Le fond social, patiemment accumulé par la gestion prudente et avisée de nos anciens.
- Le nom et le logo ARCAL qui reste une valeur connue et le dénominateur commun de nos actions.

Nous vous proposons donc aujourd’hui de **redéployer l’ARCAL** en privilégiant la création d’associations locales, indépendantes et autonomes proches de leurs membres.

Le scénario étudié en liaison avec un cabinet juridique permet aux associations locales créées sous forme d’associations, soit de Droit local (57, 67, 68) ou sous le régime de la Loi de 1901 (90) de récupérer les fonds actuellement au nom de l’ARCAL.

Votre délégué vous proposera donc de participer à l’une de ces nouvelles associations indépendantes.

Elles seront chacune créées dans les formes requises avec des statuts et régulièrement inscrites. Elles seront chacune dotées d’un Président, d’un trésorier et d’un secrétaire. Votre délégué vous proposera d’en devenir un des membres fondateurs.

Je vous encourage à y donner suite, à y adhérer et, pour les plus motivés d’entre vous, à vous investir dans les fonctions dirigeantes et d’animation de ces nouvelles ARCAL. Je reste persuadée que vous approuverez cette évolution nécessaire et que nous en recueillerons tous les fruits dans les années à venir.

Recevez, chères Arcaliennes et chers Arcaliens mes plus cordiales salutations.

Anne DEMOL

Présidente